

Année 2019 - 2020
Dimanche 06 Octobre 2019

iD-Flash
n°06

Syndicat Indépendant des Personnels
de Direction de l'Éducation Nationale

Plan de lutte contre la violence scolaire : de bonnes intentions qui font l'impasse sur l'essentiel : les moyens humains

Dans le cadre du plan de lutte contre la violence scolaire trois décrets ont été promulgués le 30 août 2019 (Décrets n°2019-906, 908, 909).

Une année après la polémique **#pas de vague**, les nouvelles mesures répondent-elles aux besoins des établissements?

Indépendance & Direction approuve la priorité donnée à la lutte contre la violence en milieu scolaire sous toutes ses formes.

Un allègement des procédures de convocation des conseils de discipline et des décisions de sanction vont dans le bon sens. Toutefois, comme nous l'avons indiqué lors du GT sur la violence scolaire, la question des délais ne peut être la seule réponse. En matière de traitement des incidents, il convient effectivement d'agir sans attendre mais aussi d'instruire les faits sans précipitation, afin de constituer un dossier qui ne pourra pas donner lieu à contestation.

Pour ce qui concerne l'allongement de conservation des sanctions, la portée semble plus relever du symbolique. On peut en effet s'interroger sur son impact dans les faits.

Quant à la prise en charge des poly exclus (*intervention d'une équipe mobile d'intervention scolaire, inscription par le DASEN d'un élève en classe relais sans consentement des familles, responsabilisation des parents au travers d'un protocole d'engagement (PAR), internat tremplin*) si on ne peut qu'adhérer à la philosophie des mesures proposées se pose la question de la déclinaison opérationnelle dans les territoires, en particulier ceux de la ruralité, de la capacité d'accueil, voire de l'existence des dispositifs relais.

Par ailleurs plusieurs points nécessitent des précisions et éveillent notre vigilance :

Chaque incident fait l'objet d'un signalement et d'un suivi, l'établissement doit se doter d'un document recensant l'ensemble des faits déclarés et mettant en regard la sanction apportée. Un bilan annuel détaillé des incidents et des sanctions est présenté au conseil d'administration de l'établissement

La notion d'incidents demande à être précisée. Y-aura-t-il un cadrage national ou une déclinaison académique ? Dans l'architecture envisagée, où se situe la plateforme faits établissements ? Une multiplication des outils de recensement n'est pas souhaitable.

Après une exclusion, une période probatoire est instaurée. Les élèves feront l'objet d'un suivi particulier pour faire le point sur leur situation. Il appartiendra aux principaux des collèges et aux proviseurs des lycées d'engager la modification des règlements intérieurs afin de préciser les mesures d'accompagnement.

Cela signifie que l'absence d'accompagnement figurant au règlement intérieur ou sa non mise en œuvre pourrait être un argument opposé par les familles en cas de conseil de discipline.

Sur le fond, l'idée est louable, mais encore une fois se pose la question cruciale de la mise en œuvre, des moyens humains et matériels alors que les personnels de direction subissent une augmentation continue de leur charge de travail, qu'ils sont de plus en plus accaparés par des tâches qui sortent de leur cœur de métier les transformant en variable d'ajustement du système pour pallier à des moyens administratifs ou de vie scolaire insuffisants.

Pour **Indépendance & Direction**, il est illusoire de croire qu'en matière de prévention et de traitement de la violence scolaire on puisse faire l'économie de doter chaque établissement d'un(e) chef(fe) d'établissement et d'au moins un(e) chef(fe) d'établissement adjoint(e), indépendamment de la présence du ou de la CPE, d'équipes complètes pour chacun des services, en proportion adaptée à la complexité et aux besoins de la structure. Par ailleurs, les établissements ont besoin de compétences spécifiques. Nous manquons cruellement d'infirmiers, de psychologues, de médecins et d'assistants sociaux. Notre travail consiste à faire de la prévention. Qu'on nous donne les moyens de le faire !

Le Secrétariat Général 